Belgique - Begië
P.P. - P.B.
6700 Arlon centre
BC20853

Maison de l'urbanisme
LORRAINE ARDENNE

Bulletin de liaison

2012/57

trimestriel · octobre - novembre - décembre 2012 · bureau de dépôt: 6700 Arlon centre · P911732

DANS NOS PAGES INTÉRIEURES:
- le jeu «urbanistes en herbe»
- la séance d'information des services communaux d'urbanisme

La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne vous souhaite une bonne année 2013 !

La 3ème édition du Prix d'architecture durable en province de Luxembourg sera lancée le **18 janvier** prochain à **Arlon**.

Plus d'informations prochainement sur notre site internet.

Le SDER en consultation

L'avis de Reseaulux sur les objectifs du SDER est consultable sur www.reseaulux.be

Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a.s.b.l.

rue des Potiers, 304
B-6717 ATTERT
tél.: 063/22 98 16
fax: 063/23 04 99
email: info@murla.be
www.murla.be

Avec le soutien de la Wallonie.

L'aménagement du territoire à l'aube d'une nouvelle législature communale

Dans la plupart des communes wallonnes, les nouveaux Collèges et Conseils communaux ont été installés le 3 décembre dernier. Les élus, expérimentés et nouveaux, jeunes et moins jeunes, hommes et femmes vont être amenés à gérer leur commune pendant six années, le plus «durablement» possible et pour le bien-être de leurs concitoyens.

En matière d'aménagement du territoire, le début de cette législature se révèle déjà très important: les objectifs du nouveau SDER sont portés à la consultation des communes depuis le début du mois et leurs avis sont attendus pour fin janvier 2013. La révision du CWATUPE, quant à elle, suit son petit bonhomme de chemin et bouleversera sans nul doute la gestion communale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme dans les prochaines années.

Au printemps prochain, la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne adressera un dossier d'information sur ses missions et actions à tous les Collèges et Conseils communaux de son territoire d'action. Une information ciblée concernera également les CCATM au fur et à mesure de leur renouvellement. Des activités pédagogiques sur l'aménagement du territoire seront également proposées aux Conseils communaux des enfants en cours d'année.

D'ores et déjà, toute l'équipe de la Maison de l'urbanisme adresse ses félicitations aux nouveaux élus et leur souhaite ambition et succès dans leurs initiatives d'aménagement et de développement territorial !

Danièle Antoine
Administrateur délégué

A l'école du territoire et du paysage

2012 a vu la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne multiplier les actions à destination des plus jeunes. Le passage de l'exposition «Arrêts sur paysages» à Arlon a constitué une nouvelle occasion de décliner les thématiques de l'aménagement du territoire et du paysage à l'attention du public scolaire. Cinq classes ont ainsi participé à une nouvelle animation, en complément de la visite de l'exposition. Approcher la notion de territoire et ses fonctions, participer activement au développement d'un village fictif, juger du caractère durable de leur projet ou encore appréhender les concepts de paysages naturel et bâti sont quelques axes développés au cours de ces cinq demi-journées. Un programme diversifié qui a montré que ces jeunes citoyens pouvaient être des acteurs impliqués et conscientisés par l'aménagement de leur territoire !

Comment faire des économies en aménagement du territoire ?

Suite au colloque interrégional «Un si cher territoire?» organisé le 5 juin dernier par la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et Ruralité-Environnement-Développement, une brochure reprenant les principaux enseignements de cette manifestation vient de paraître. En ces temps d'austérité budgétaire, vous y découvrirez des réflexions prospectives, des informations utiles et des projets «économes» menés dans différentes communes wallonnes ou situées au-delà de nos frontières.

Nous pouvons vous la faire parvenir sur simple demande (par mail, téléphone ou via notre site internet) pour la modique somme de 5 euros.

Urbanistes en herbe…
Comprendre l'aménagement du territoire en s'amusant

Echo de la formation à l'utilisation du jeu « urbanistes en herbe » proposée ce mercredi 28 novembre par la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne.

Ce jeu pédagogique proposé par les Editions Erasme et la Wallonie vient d'être présenté à la presse. Ce nouvel outil est conçu pour être utilisé durant les cours d'étude du milieu, de géographie ou de sciences humaines afin de sensibiliser les jeunes de l'enseignement secondaire à un aménagement durable du territoire. Il est le fruit du travail de fin d'études de Anne-Claire Hoebeke et Mathieu Colle, étudiants à la haute Ecole Léonard de Vinci de Louvain-la-Neuve.

Des enseignants de l'Institut Cardijn d'Arlon, l'Athénée Royal de Bastogne-Houffalize, l'Institut Saint-Michel de Neufchâteau, le Collège Notre-Dame du Bon Lieu et l'Institut de la Sainte Famille de Virton se sont retrouvés le 28 novembre dernier dans les bureaux de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne pour une formation mêlant présentations théoriques et pratique du jeu.

Pour débuter l'après-midi, deux exposés préparés par Dimitri Belayew et Philippe Soutmans, professeurs et promoteurs du projet, ont été présentés afin de replacer le jeu dans le cadre scolaire. La Maison de l'urbanisme a ensuite fourni quelques explications sur le déroulement et les règles du jeu avant de proposer aux enseignants de prendre, pour quelques instants, la place de leurs élèves en se retrouvant autour de tables de jeu.

Chaque équipe est constituée de joueurs devant endosser le rôle d'un bourgmestre, d'un secrétaire communal et d'échevins qui vont ensemble constituer un Collège communal. Celui-ci doit faire face à l'arrivée dans sa commune de nouveaux habitants pour qui il faudra créer un certain nombre d'infrastructures leur permettant à la fois de se loger, de travailler, de consommer, de se cultiver ou encore de se divertir à travers les différents pôles proposés comme le village, le bourg et la ville. Mais attention, il ne faut pas oublier de penser à la mobilité de ses habitants.

Les décisions doivent être prises collectivement car au-delà de l'organisation de nouveaux lieux de vie, chaque nouvel aménagement a un coût financier et écologique. Le collège dispose d'un budget déterminé et d'un quota de jetons « empreinte écologique » qu'il faudra gérer pour pouvoir gagner la partie.

Les enseignants se sont vite pris au jeu. Les groupes ont ainsi pu proposer différentes solutions pour aménager durablement leur territoire. A la fin de la partie, chacun a présenté les objectifs poursuivis pour accueillir et offrir du travail aux nouveaux habitants.

Après un petit moment dédié aux remarques et commentaires, chacun est reparti avec une boîte de jeu qu'il s'empressera de tester lors d'un prochain cours d'étude du milieu, de géographie ou de sciences humaines.

Préalablement à cette formation, le jeu a également été présenté le 8 novembre à Arlon lors d'un atelier inter-écoles proposé par les conseillers pédagogiques en EDM de la Cellule de Conseil et Soutien Pédagogiques FESeC.

Vous êtes professeurs et vous souhaitez en savoir davantage ? Une nouvelle formation est prévue en ce début d'année 2013. Vous êtes intéressés ? Contactez la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne - *s.delviesmaison@frw.be* - 063/22 98 16.

Séance d'information des services communaux d'urbanisme

Notre troisième séance d'informations à destination des services communaux pour 2012 s'est tenue ce 4 décembre à Chantemelle. Trois thématiques ont été abordées :

Les enduits

Quelles teintes en Lorraine belge ? Les communes du sud de la Province sont régulièrement confrontées à des problèmes dans le choix des teintes effectué pour des rénovations ou des constructions neuves. Un groupe de travail réunissant les différents acteurs de terrain (régionaux, provinciaux et communaux) a été mis en place cette année à notre initiative. Cette séance d'information était non seulement l'occasion de faire écho des propositions émises par ce groupe pour réaliser un outil de sensibilisation et d'aide à la décision, mais également d'alimenter la réflexion. Un exercice pratique « in situ » était proposé pour élaborer une palette de teintes « idéale » pour le village de Chantemelle. La pratique a permis de

montrer les difficultés inhérentes à ce type d'exercice. Enfin, un débat très constructif a notamment mis en évidence certaines spécificités propres à chaque commune.

Le Schéma de développement de l'espace régional (SDER)

Quels enjeux pour la Province du Luxembourg ? La Maison de l'urbanisme a présenté les objectifs du SDER et l'avis de Réseaulux sur ceux-ci. Après débat, les communes ont été invitées à répondre à la consultation récemment initiée à ce sujet par le Gouvernement wallon.

Urbanistes en herbe

La matinée s'est clôturée avec la présentation du jeu « urbanistes en herbe » diffusé par le cabinet du Ministre Henry auprès des enseignants d'étude du milieu pour leurs élèves de 1ère et 2ème année du secondaire mais qui peut également servir de support à la réflexion d'un collège communal, d'une CCATM ou d'une CLDR.

Les murs en pierre sèche, un savoir-faire entre vos mains

Dans le cadre de son projet de formation aux savoir-faire locaux, le GAL Pays de l'Ourthe et le Parc Naturel des 2 Ourthes proposent aux habitants et professionnels de se réapproprier les techniques liées à la construction de murs en pierre sèche au travers de formations. L'apprentissage s'effectue essentiellement à travers la pratique sur chantier de restauration, sur base d'un guide français de bonnes pratiques comme référent technique. La formation « pro », résultat d'une collaboration avec l'Institut provincial de la formation et le Forem de Libramont, offre quant à elle la possibilité aux communes wallonnes de former leur personnel ouvrier à ce savoir-faire en contactant l'Institut Provincial de la Formation de la Province de Luxembourg.

En parallèle, une étude patrimoniale accompagnée par des pistes concrètes d'actions de restauration est proposée aux communes. Le GAL soutient et/ou coordonne aussi des actions de mises en valeur initiées par des associations telles que la mise en valeur des terrasses de culture de Wibrin ou celles sur le Deister à La Roche-en-Ardenne. D'autres actions de sensibilisation sont également en cours.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'appel à initiative du Forem liée au plan Marschall2.vert, Habilux EFT et le GAL Pays de l'Ourthe sont à la recherche de personnes souhaitant restaurer leur mur dans la région d'Arlon. Ce chantier-école sera encadré en plus du personnel d'Habilux par le formateur du Forem Libramont.
Si vous êtes intéressé de restaurer votre mur via Habilux EFT, n'hésitez pas à contacter Anne Mernier au 061 21 85 52 pour un devis.

Plus d'info sur *www.paysourthe.be*

Dix réalisations exemplaires de logements publics en milieu rural

La Société wallonne du Logement et la Cellule architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles lance une nouvelle collection « Logement public », consacrée à la question de l'architecture de l'habitat social contemporain, lieu de vie et d'émancipation sociale.

Le premier volume de cette nouvelle collection, « Habiter l'espace rural » présente dix projets (huit en Wallonie et deux en France) de logement public situés en milieu rural. Une implantation judicieuse au cœur du village, le respect du relief et le dialogue avec le bâti local sont autant de gages d'une relation paysagère et urbanistique réussie, tout en contribuant à une bonne intégration sociale. Outre la qualité spatiale des logements eux-mêmes, le soin porté à leurs interactions avec le village et les espaces collectifs démontrent que l'architecture peut également soutenir le développement de relations harmonieuses et solidaires.

Les huit projets situés en Wallonie sont présentés, accompagnés de plans, fiches techniques et photographies. L'ouvrage comprend trois articles de fond confiés à des auteurs spécialisés.

COLLECTION « LOGEMENT PUBLIC », Volume 1 : Habiter l'espace rural

Directrice scientifique : Sophie DAWANCE
Editeurs : Société Wallonne du Logement et Fédération Wallonie-Bruxelles/Cellule architecture, 2012
Format : 14,5 x 20 cm, 128 pages
Prix : 17 euros
Disponible dans les bonnes librairies ou à commander par mail à la SWL : communication@swl.be

Réussir l'insertion d'une nouvelle maison dans son contexte (4)

Entre 2008 et 2011, 92 fascicules explicatifs portant sur autant de périmètres d'application du RGBSR (Règlement général sur les bâtisses en site rural) ont été réalisés par la FRW avec le soutien financier de la Wallonie (*).

Leur objectif est de faciliter l'application des règles urbanistiques pour chaque village concerné, dans un esprit d'ouverture, pour qu'aménagement et développement riment avec convivialité du cadre de vie, valorisation des espaces existants et promotion d'une architecture contemporaine de qualité.

La première partie de ces publications de 28 pages décrit le contexte paysager et les caractéristiques du bâti sur lesquelles se base le règlement. En deuxième partie, elles proposent des adaptations du RGBSR spécifiques au village et des conseils d'application. La conclusion rappelle que le RGBSR s'inscrit dans la politique de développement durable et de la performance énergétique.

Un encart reprend les articles du CWATUPE relatifs au RGBSR de la zone agro-géographique concernée ainsi que les aides financières dont les particuliers habitant dans un périmètre d'application du RGBSR peuvent bénéficier.

Coup de projecteur sur les fascicules des villages d'Harnoncourt, Lamorteau et Torgny dans la commune de Rouvroy...

Nichés au pied de la cuesta bajocienne, ces trois villages s'inscrivent dans un paysage caractéristique se déclinant progressivement des bois couvrant les sommets et les hauts de versants abrupts jusqu'aux prairies bordant les cours d'eau en passant par les terres de cultures situées à mi-pente. Si Harnoncourt et Lamorteau se sont principalement installés de part et d'autre des larges rives du Ton, Torgny s'est implanté sur le versant est de la vallée de la Chiers.

Quel que soit le village, l'habitat y est relativement dense et constitué d'ensembles de maisons jointives, implantées parallèlement à la voirie. Ces habitations sont précédées d'un devant-de-porte communément appelé usoir. Il s'agit ici d'un espace public et ouvert à usage privé. Lorsque la trame bâtie est plus aérée, des jardins et vergers ceinturés de murets viennent se mêler aux constructions.

Telle que prévue au plan de secteur, l'urbanisation de ces différents villages devrait se poursuivre le long de certains axes d'accès ou par l'élargissement de l'actuel périmètre bâti. Certaines de ces zones potentiellement constructibles surplombent les cœurs de villages. De par leur situation ou leur ampleur, ces espaces présentent un enjeu paysager non négligeable dont il faudra tenir compte lors de toute nouvelle construction et ce, de manière à réduire leur impact en vue lointaine.

Harnoncourt, Lamorteau et Torgny présentent une même cohérence grâce à la densité du noyau villageois, aux modes d'implantation ou encore à l'homogénéité des constructions en termes de volumétrie et de couleurs. Certains bâtiments traditionnels affichent une qualité patrimoniale indéniable dans un environnement paysager à préserver et valoriser. D'ailleurs, le sommet de la cuesta surplombant ces trois villages est repris en périmètre d'intérêt paysager alors qu'une partie du centre de Torgny est quant à lui inscrit en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique.

Les qualités tant paysagères qu'urbanistiques de ces villages doivent donc être maintenues. Les conseils d'application des fascicules y contribueront. Ils indiquent le choix des implantations notamment en l'absence de front de bâtisse existant, ils développent les modes d'intégration au relief, indiquent la fourchette des pentes de toiture à prendre en compte et précisent les types et teintes de matériaux les plus adaptés aux lieux.

Ces publications sont disponibles gratuitement à la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne ou à l'Administration communale de Rouvroy.

(*) Pour connaître la liste des fascicules sur le territoire d'action de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, consultez « Réussir l'insertion d'une nouvelle maison dans son contexte (1) » en dernière page du bulletin 2012/54.